



SKI POUR TOUS Pour les Jeunes Morillonnais Saison 2025-2026

Madame, Monsieur,

En partenariat avec la CAF, la commune de Morillon renouvelle l'opération « SKI POUR TOUS » en faveur des enfants et jeunes de Morillon.

Cette année encore, l'opération Ski pour tous s'adapte à la politique tarifaire avantageuse pour les enfants de moins de 8 ans mise en place sur le Grand Massif. Ainsi, une grille tarifaire spécifique pour les enfants de 5 ans à 7 ans est mise en place pour s'adapter au plus près des tarifs réellement appliqués.

D'autre part, afin d'inclure tous les enfants de Morillon, l'opération Ski pour tous est maintenue dès 3 ans, avec une proposition de tarification spéciale pour la fourniture de forfaits aux enfants de 3 ans et 4 ans.

Ainsi, cette année, l'opération « SKI POUR TOUS » est ouverte aux enfants de 3 à 17 ans (nés entre 2008 et 2022, date d'anniversaire).

Il s'agit de véritables cours de ski et de surf encadrés par un moniteur diplômé de l'ESF de Morillon :

- Apprentissage des fondamentaux pour les plus jeunes,
- Disciplines principales pratiquées : SKI et SNOWBOARD
7 niveaux de SKI du flocon à l'étoile d'or
3 niveaux de SNOWBOARD de débutant à 3^e snowboard
- Proposition de disciplines alternatives pour les niveaux supérieurs à l'étoile d'or :
1 groupe FREESKI (pratique du FREERIDE et du FREESTYLE)
- Découverte de la pratique compétitive (slaloms et éducatifs),
- 1 sortie journée découverte.

Les forfaits sont fournis avec une assurance associée, incluse dans le tarif préférentiel proposé. Un montant de 2,00€ sera sollicité pour les enfants ne possédant pas de support forfait.

Les tarifs sont fixés par enfant.

L'assurance est comprise uniquement avec l'achat du forfait.

Le règlement s'effectuera en une seule fois, lors de l'inscription en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor public. (Pour les paiements en espèce, il vous appartient de faire l'appoint.)

Les tarifs seront appliqués selon l'âge de l'enfant et le quotient familial, en fonction des grilles tarifaires présentées ci-dessous :

TARIFS 2025-2026 : enfant de 8 ans à 17 ans

	Forfait avec assurance + cours	Cours uniquement pour enfant bénéficiant d'un forfait	Forfait avec assurance
Tranche 1 Quotient de 0 à 620 €	206,00 €	141,00 €	189,00 €
Tranche 2 Quotient de 621 à 1000 €	229,00 €	165,00 €	214,00 €
Tranche 3 Quotient de 1001 à 1400 €	253,00 €	189,00 €	238,00 €
Tranche 4 Quotient > à 1400 €	284,00 €	220,00 €	268,00 €

TARIFS 2025-2026 : enfant de 5 ans à 7 ans

	Forfait avec assurance + cours	Cours uniquement pour enfant bénéficiant d'un forfait	Forfait avec assurance
Tranche 1 Quotient de 0 à 620 €	143,00 €	141,00 €	2,00 €
Tranche 2 Quotient de 621 à 1000 €	170,00 €	165,00 €	5,00 €
Tranche 3 Quotient de 1001 à 1400 €	199,00 €	189,00 €	10,00 €
Tranche 4 Quotient > à 1400 €	240,00 €	220,00 €	20,00 €

TARIFS 2025-2026 : enfant de 3 ans et 4 ans

	Forfait avec assurance
Tranche 1 Quotient de 0 à 620 €	2,00 €
Tranche 2 Quotient de 621 à 1000 €	5,00 €
Tranche 3 Quotient de 1001 à 1400 €	10,00 €
Tranche 4 Quotient > à 1400 €	20,00 €

Fonctionnement des activités proposées

68 heures de cours encadrés par des moniteurs de l'ESF, les séances se dérouleront comme suit :

Semaine de Noël (vacances scolaires) :

du samedi 20 au samedi 27 décembre 2025 : de 13h00 à 16h00

(pas de cours le jeudi 25 décembre 2025)

Les mercredis : 7 et 14 janvier 2026 cours de 13h00 à 16h00

Les samedis : du 3 janvier 2026 au 28 mars 2026 cours de 13h00 à 16h00

puis à partir du 24 janvier 2026 cours de 13h30 à 16h30

(pas de cours le samedi 14 mars 2026)

Semaine de février (vacances scolaires) :

1 séance de 2h00 pour découvrir une autre activité

(jour et activité définis ultérieurement)

Le samedi 28 mars 2026 : journée continue de 09h30 à 15h30

Toutes les informations concernant les groupes et horaires sur le site de l'ESF :

<https://www.esfmorillon.com/gens-pays>

Modalités d'inscriptions (document à fournir) :

- Formulaire d'inscription complété.
- Règlement (Chèque ou espèces).
- Justificatif de revenus : déclaration d'impôt 2024 ou déclaration des revenus perçus à l'étranger 2024 ou quotient calculé par la CAF (uniquement pour les tranches 1, 2 et 3 du quotient). Sans la fourniture de ces documents, nous serons dans l'obligation d'appliquer la tranche numéro 4. *(Les informations fournies resteront confidentielles.)*
- Attestation de votre employeur (pour les personnes travaillant sur la commune mais résidant sur une autre commune.)

À adresser en mairie de MORILLON – 5 place de la Mairie, 74440 MORILLON ou déposer votre dossier complet aux heures d'ouverture de la mairie.

ATTENTION : TOUTE REPONSE AU-DELA DU SAMEDI 22 NOVEMBRE 2025 NE POURRA ETRE PRISE EN COMPTE.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

Madame Elsa COQUELLE par téléphone au 04 50 90 11 22 aux horaires d'ouverture de la mairie ou par mail grâce à l'adresse suivante : accueil@mairie-morillon.fr

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en mes meilleures salutations.

La vice-présidente aux affaires sociales.

Marie DUNOYER